



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 4

Votants : 19

Date de la convocation :

18 octobre 2023

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

N° 2023-10-23-006

Le Comité Syndical avait été convoqué le 17 octobre 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 23 octobre 2023. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Louise GASTON, Christophe GIRAUD,

Ayant Donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Gilbert PAGAN à Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON à Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Louise GASTON à Thierry CHANTRAN.

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :

ACHAT D'UNE TABLE A LANGER POUR UNE ENFANT HANDICAPEE SCOLARISEE A L'ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET AUX CCAS DES COMMUNES MEMBRES DU SIVOM DE LA BURE

Madame la Présidente expose :

Le Directeur de l'Ecole Elémentaire nous a fait passer un argumentaire technique de la part de l'ergothérapeute d'une enfant handicapée scolarisée en classe ULIS.
 Ce dernier spécifie :

« Une visite de l'école élémentaire de Rieumes a été effectuée le 15/11/2022 afin de déterminer le lieu le plus adapté pour effectuer le change de C..... D....., ainsi que pour conseiller l'achat de matériel.

Les toilettes de l'étage paraissent être le lieu le plus adéquat de par :

- ✓ *La situation géographique au sein de l'établissement (la classe ULIS se situe à l'étage de l'ancien bâtiment).*
- ✓ *La taille de la pièce permettant de positionner une table de change et d'effectuer les transferts avec les manipulations du fauteuil nécessaires,*
- ✓ *La présence d'un point d'eau.*

Afin de faciliter les transferts, il est nécessaire que la table à langer et les barrières escamotables sont également préconisées.

Par la suite, elle donne des références de tables.

Nous avons donc sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans le matériel médical et notamment la pharmacie de Rieumes. Deux d'entre elles disposaient de tables avec de telles préconisations :

- BASTIDE : 7 568.59 euros TTC
- HANDICAP SERVICES : 3 906.00 TTC

Madame la Présidente préconise d'acheter la table la moins onéreuse et présente donc par la suite le plan de financement suivant

Subvention CD 31 (50 %)	1 953.00 €
CCAS des communes membres (30 %)	1 171.80 €
Autofinancement (20 %)	781.20 €
TOTAL	3 906.00 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le projet d'achat d'une table à langer pour une enfant handicapée scolarisée à l'école élémentaire de Rieumes.
- **Valide** l'offre de la société HANDICAP SERVICES, dont le montant s'élève à 3 906.00 euros HT, soit 4 687.20 euros TTC.
- **Valide** le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente.
- **Sollicite** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et les CCAS des communes membres du SIVOM de la Bure pour une subvention aussi élevée que possible.

Ainsi fait et délibéré, le 23 octobre 2023
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 25/10/2023 et de sa publication le 25/10/2023

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

